

Élections 2026 : procuration et identité numérique

Le ministère de l'Intérieur vient de généraliser la procuration 100 % dématérialisée pour tous les scrutins grâce à l'application France Identité.



Pour profiter de cette démarche entièrement en ligne, il suffit de disposer de la nouvelle carte d'identité au format carte bancaire et d'une identité numérique certifiée. Cette certification s'obtient en quelques étapes :

- Télécharger l'application France Identité sur son smartphone ;
- Lancer une demande de certification dans l'application ;
- Confirmer ses informations et scanner sa carte d'identité en NFC ;
- Se rendre en mairie avec son smartphone, sa carte d'identité et le QR code généré.



Une fois son identité numérique certifiée, il est possible d'établir ou de résilier sa procuration de vote directement sur [Maprocuration.gouv.fr](https://maprocuration.gouv.fr), sans passage en commissariat ou gendarmerie.

Les usagers détenteurs d'une ancienne carte d'identité pas encore arrivée à échéance peuvent dès maintenant demander gratuitement le renouvellement de leur titre pour utiliser France Identité. Il faut pour cela réaliser une pré-demande sur le site passeport.ants.gouv.fr et pouvoir restituer son ancienne carte d'identité au moment de récupérer la nouvelle.

ATTENTION : La version de la carte nationale d'identité et du permis numérique ne permettent pas de voter. Merci de présenter les documents originaux.

Infos pratiques

Rendez-vous à l'Hôtel de Ville pour certifier votre identité numérique.
Place Louis don Marino
95610 Eragny-sur-Oise

Documents

[Arrêté fixant la liste des candidats aux élections municipales - 1er tour](#)